

Vitamine D pour les nouveaux-nés et nourrissons: gouttes huileuses disponibles dans les pays proches de la Suisse

Ermindo Di Paolo, Andreas Nydegger, Lausanne

Question

Nicole Pellaud, Genève et Sion

En raison du goût peu optimal ou de la présence d'alcool dans le Vi-Dé 3[®], des parents choisissent d'acheter la vitamine D hors de Suisse. Comment garantir que le nourrisson reçoive bien les doses recommandées dans notre pays?

Réponse

Ermindo R. Di Paolo, Andreas Nydegger, Lausanne

Selon les recommandations de la Commission de Nutrition de la Société Suisse de Pédiatrie, tous les nourrissons, qu'ils soient nourris au sein ou au lait de substitution, devraient recevoir chaque jour **entre 300 et 500 UI (max. 1000 UI/jour) de vitamine D durant la première année de vie indépendamment de l'exposition au soleil**¹⁾. Depuis des années, de nombreux parents se sont plaints du goût et/ou de la présence d'alcool dans Vi-Dé 3[®] et se sont procurés les spécialités analogues commercialisées dans les pays qui nous entourent²⁾⁻⁴⁾.

Le tableau 1 présente les spécialités suisses contenant de la vitamine D₃ (colécalciférol). Il faut noter les points suivants:

- 1) La quantité d'alcool dans les deux préparations est considérée comme non toxique aux doses usuelles³⁾⁻⁴⁾;

- 2) **La vitamine D3 Streuli[®] contient moins d'alcool que Vi-Dé 3[®], mais n'est pas remboursée par les caisses-maladies.**

Les spécialités commercialisées dans les pays qui nous entourent sont résumées dans le *tableau 2*. L'importation de telles préparations via une pharmacie internationale ne nécessite pas d'autorisation spéciale de Swissmedic⁴⁾. Celles-ci ne sont, par contre, pas remboursées par les caisses-maladie. Les gouttes huileuses présentent les avantages de ne pas devoir être nécessairement diluées et d'être généralement bien acceptées par les nouveaux-nés et nourrissons⁴⁾. Ainsi, une étude tessinoise indépendante de l'industrie a montré que la solution huileuse autrichienne (Oleovit D₃[®]) était préférée à la solution alcoolique (Vi-Dé 3[®]) chez 38 des 40 nouveaux-nés et 27 des 30 nourrissons sains⁵⁾. La concentration des préparations

huileuses varie selon les spécialités et nous rendons attentifs les prescripteurs à vérifier la posologie en fonction des recommandations helvétiques (*tableau 2*).

En dernier lieu, il est important de signaler qu'une solution huileuse de vitamine D₃ est en voie d'enregistrement en Suisse et sera mise sur le marché en 2009.

Correspondance:

Dr pharm. Ermindo Di Paolo
Service de pharmacie, CHUV
1011 Lausanne
Ermindo.Di-Paolo@chuv.ch

Références:

- 1) Commission de Nutrition de la Société Suisse de Pédiatrie. Recommandations pour l'alimentation du nourrisson 2008. Paediatrica 2008; 19(1): 22-24.
- 2) Roulet M. Vitamine D pour les nouveaux-nés et nourrissons. Paediatrica 2002; 13(5): 38.
- 3) Spalinger J, Schubiger G. Vi-Dé 3[®] en gouttes, existe-t-il un risque pour la santé dans la prescription en gouttes de la solution alcoolique Vi-Dé 3[®]. Paediatrica 2005; 16(1): 57.
- 4) Franz E. Administration de vitamine D aux nourrissons: gouttes alcoolisées ou huileuses. Pharmajournal 2007; n°12: 9-11.
- 5) Martínez JM, Bartoli F, Recaldini E, Lavanchy L, Bianchetti MG. A taste comparison of two different liquid colecalciferol (vitamin D₃) preparations in healthy newborns and infants. Clin Drug Invest 2006; 26:663-665.
- 6) www.kompendum.ch (consulté le 7.4.2008)

Nom commercial	Vi-Dé 3 [®] (Dr. Wild)	Vitamine D ₃ Streuli [®]
Principe actif (DCI)	Colécalciférol 1 ml = 45 gttes = 4'500 UI	Colécalciférol 1 ml = 40 gttes = 4'000 UI
Excipient	Ethanol 65%	Ethanol 49%
Forme galénique	Flacon compte-gouttes 10 ml	Flacon compte-gouttes 10 ml
Prix public (CHF)	4.60	3.85
Liste des Spécialités	Oui	Non
Posologie (prophylaxie du rachitisme)	400 UI/jour (= 4 gttes) durant la 1 ^{ère} année	400 UI/jour (= 4 gttes) durant la 1 ^{ère} année

Tableau 1: Spécialités de vitamine D₃ orale commercialisées en Suisse⁶⁾.

Pays	Allemagne	Autriche	France	Italie
Nom commercial	Vigantol[®] Oel (Merck)	Oleovit D₃[®] (Fresenius Kabi)	Zymad[®] 10'000 UI/ml (Novartis)	Dibase[®] 10'000 UI/ml (Abiogen)
Principe actif (DCI)	Colécalciférol 1 gtte = 667 UI vit. D₃	Colécalciférol 1 gtte = 400 UI vit. D₃	Colécalciférol 1 gtte = 300 UI vit. D₃	Colécalciférol 1 gtte = 250 UI vit. D₃
Excipient principal	Triglycérides à chaînes moyennes	Huile d'arachide	Huile d'olive, arôme orange	Huile d'olive
Forme galénique	Flacon compte-gouttes 10 ml	Flacon compte-gouttes 15 ml	Flacon compte-gouttes 10 ml	Flacon compte-gouttes 10 ml
Prix public (EUR)	13.13	3.35	2.73	5.70
Posologie proposée par les autres (prophylaxie du rachitisme)	667 UI/jour (= 1 gtte) durant la 1 ^{ère} année	400 UI/jour (= 1 gttes) durant la 1 ^{ère} année et 2 ^{ème} année	300-600 UI/jour (= 1-2 gttes) durant la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	500 UI/jour (= 2 gttes) durant la 1 ^{ère} année
Remarques	-	-	Zymaduo [®] 150 UI contient aussi du fluor	-
Références	www.fachinfo.de	Autria-Codex 2007-8	www.vidalpro.net	www.paginesanitarie.com

Tableau 2: Spécialités de vitamine D₃ orale commercialisées dans les pays européens entourant la Suisse.